

COREPS

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Synthèse – GT Transition écologique du 5 avril 2024

Participants

Magali Blain – Arsud

Igor Boiko – Région Sud

Julien Chauvet - Arsud

Hugues Decarnin – Région Sud

Olivier Enguehard - Profedim

Jean Garcia – CFDT

Gaëlle Jacqueline - CD04

Anaïs Le Floch – Arsud

Eve Lombart – France Festival

Agnès Loudes – SNSP

Muriel Mimran - Scène indépendante

Eric Moeglin - Métropole Aix-Marseille

Gilles Pagès - Arsud

Céline Porro - Drac

Patrice Poulain - Profedim

Nadine Verna - SMA

Excusés

Claire De Causans - FNCC

Anne Rinjonneau – CD04

Jean-Luc Icard – CFE-CGC

Objectif de la séance

Sur la base des trois livrets « Transition en scènes », les participants sont invités à réagir sur : la clarté des documents, la pertinence des actions proposées, la pertinence de la notation (étoiles indiquant le niveau de difficulté de l'action)

Les remarques

_ La question du périmètre ne semble pas très claire : quid des écoles d'arts, écoles supérieures et organisme de formation ; une attention particulière est à porter à la question des co-contractants et de qui s'engage sur le pacte entre producteurs, tourneurs et leurs partenaires.

_ La quantité du document peut faire peur et le système de point le rendre inatteignable.

_ Les acteurs s'interrogent sur ce que véhicule le système de point ; son caractère normatif semble peu compatible avec la diversité des profils de structures (taille, implantation, écosystème).

_ L'engagement méthodologique pose des choses assez fortes et contraignantes, loin d'être réalisables (bilan carbone, référent écolo, formation – parmi la myriade de formations imposées...)

_ L'action « adopter une politique tarifaire incitative dès le début du parcours d'achat » est incomprise.

_ La question des contenus esthétiques, des formats et de l'injonction à créer l'imaginaire de demain, interroge. Il ne devrait pas y avoir autant de point.

Les questions soulevées

_ L'objectif du Pacte est posé : du coercitif, des bonus, une incitation vertueuse ?

_ Comment s'articule le Pacte avec les différentes chartes métropolitaines des manifestations écoresponsables. Comment éviter de multiplier les documents ?

_ Comment adapter, simplifier, fluidifier le Pacte pour ne pas inquiéter les petits opérateurs culturels auquel il peut faire peur ?

_ Comment engager la discussion avec un DAC qui est un spécialiste de la culture, et pas de la transition écologique ?

_ Etant donné son caractère obligatoire, pourquoi l'engagement méthodologique génèreraient des points ?

Les propositions d'amélioration

_ Le paragraphe « top départ » est à préciser et à spécifier d'un livret à l'autre : enlever le terme « structure » et faire référence directement à la catégorie d'acteurs à laquelle s'adresse le livret pour éviter l'ambiguïté d'interprétation.

_ Préciser en introduction que l'exhaustivité n'est pas demandée aux structures, le présent document a également vocation à les guider sur des idées d'action.

_ Avoir une grille de lecture différente : « fort impact » « peu d'impact » « moyennement », un système de gradation pour apprécier les impacts et voir comment chaque structure peut progresser.

_ Proposer une auto-évaluation à travers laquelle, les structures choisissent d'eux-mêmes les niveaux de difficultés des actions, plutôt que de pré-déterminer des points.

_ Les structures soumises au Pacte et les structures volontaires ne peuvent avoir les mêmes objectifs. Ces dernières devraient être « incitées » et non contraintes comme les premières.